



Le 03 août 2021

Après concertation des membres des deux collèges, la commission paritaire a décidé le 30 juillet 2021, de porter la valeur du point Civam à 7,16 euros, de façon rétroactive à compter du 01/07/2021.

Fait à Paris le 03 août 2021

Pour le collège employeurs,
Maryse Degardin

Pour le collège salarié-es,
Oriane Mertz